Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **avis-autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère) Hélicoptères de France - Base de Gap - Dominique HEIB Tel : 06.16.80.20.19

Aéronef (type couleur immatriculation) Ecureuil AS350 B3 Bleu et Blanc F-HHBG

Bénéficiaire (nom + téléphone) CBM (SATP Pont du Fossé)

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
02/08/27	Aérodrome de Tallard	Cabane Pastorale Prafoura		1		Intervention Technique Chauffage
02/08/07	Cabane Pastorale Prafoura	Cabane Pastorale la Beranne		1		Intervention Technique Chauffage
02/08/07	Cabane Pastorale la Berane	Aérodrome de Tallard		1		Retour Mission
						COPIE AU CHEF DE SECTEUR CHAMPSAUR / VALGAUDEMAR

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 450 / 2021

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le 28/07 / 2021

Le Directeur,

Directeur-adjoint du Parc national des Ecrins

Thierry DURAND